

blics que les soumissionnaires sont tous des entrepreneurs bien connus et dont la position financière ne laisse rien à désirer. La plus basse de ces soumissions est inférieure à la plus basse que nous avons reçue en 1914. Les travaux auraient été exécutés depuis longtemps, si la guerre n'avait pas éclaté et n'avait pas été beaucoup plus longue qu'on ne prévoyait.

L'hon. M. MURPHY: L'entreprise est-elle concédée?

L'hon. M. HAZEN: Non, nous ne pouvions pas le faire avant que le crédit fût voté par la Chambre.

L'hon. M. MURPHY: Quel est le coût estimatif fixé par le département?

L'hon. M. HAZEN: Il est d'environ de \$200,000 plus élevé que le chiffre des deux plus basses soumissions.

M. SINCLAIR: Le ministre dit qu'on a fait du dragage et qu'on a fait disparaître un banc de sable, ce qui rend nécessaire la construction de cette jetée. Le dragage a-t-il été fait à l'endroit qu'il s'agit maintenant de remplir?

L'hon. M. HAZEN: Pas du tout; ceci est en dedans du brise-lames. Les ingénieurs déclarent que ces travaux sont nécessaires. Ils disent aussi que plus tard, pour rendre le port parfaitement sûr, il faudra construire un brise-lames partant du côté est de l'île aux Perdrix, dans la direction du cap Rouge, sur la rive est. Pour le moment, les travaux pour lesquels ce crédit est demandé seront très utiles. Ils protégeront les quais des particuliers sur le côté est du port; ils protégeront les quais du Gouvernement sur le côté ouest et offriront un abri sûr aux navires dans le port. Ce serait une chose très grave, s'il arrivait des accidents à quelques-uns des transports chargés de vivres ou de munitions pour l'Angleterre. L'importance considérable prise par le port de Saint-Jean depuis quelques années et le revenu provenant des quaiages perçus par le département de la Marine seraient des raisons suffisantes pour justifier l'exécution de ces travaux. Dans des temps ordinaires personne ne voudrait soulever la moindre objection.

M. NESBITT: Cette somme n'est qu'un crédit partiel; le ministre calcule que la dépense totale s'élèvera à \$738,000.

L'hon. M. HAZEN: Ce n'est en effet qu'un crédit partiel. Il a presque constamment figuré au budget depuis 1914, parce que nous comprenions qu'un jour ou l'autre nous serions obligés d'exécuter les travaux.

L'hon. M. PUGSLEY: Il y a quelques années, lorsque j'étais ministre des Travaux publics, on m'a signalé l'importance de cette entreprise, et le chiffre élevé de la dépense a été la seule raison qui nous a empêchés de la mettre à exécution. Le trafic dans le port de Saint-Jean a considérablement augmenté depuis, ainsi que vient de l'expliquer le ministre, et toutes dépenses nécessaires pour protéger les quais et les navires sont parfaitement justifiables.

Le ministre a oublié, je crois, de nous dire pourquoi on devrait construire ces travaux. La rive gauche du port a été draguée jusqu'à la barre Beacon, à laquelle mon honorable ami a fait allusion. Une autre amélioration au port consiste dans le creusement du chenal qui conduit à la mer. On a porté la profondeur du chenal à 28 pieds, ce qui permet aux grands steamers d'entrer au port et d'en sortir sans avoir à attendre la marée haute. Mais le chenal s'étend au delà de cet endroit exposé qui se trouve entre l'extrémité du brise-lames et l'île aux Perdrix. Le chenal est beaucoup plus profond que ne l'est l'endroit situé entre l'extrémité du brise-lames et l'île. Il en résulte que lorsqu'il souffle de forts vents du sud-ouest, la vase est charriée par l'eau en grande quantité et déposée dans ce chenal profond où se fait le dragage. Cette accumulation de vase nuit fatalement au chenal, et augmente considérablement les frais de construction du brise-lames, puisque cela nécessite de nouveaux dragages. La construction de ce brise-lames permettrait donc la réalisation de fortes économies, en ce sens qu'elle aiderait au maintien du chenal à la profondeur normale. C'est là un point important dont il faut tenir compte. Le ministre, sans doute, se rangera à cet égard.

M. MACDONALD: A mon grand regret, je ne saurais souscrire à l'avis exprimé par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) et par le ministre de la Marine et des Pêcheries. Ils font valoir d'excellents arguments en faveur de certaines améliorations dans le port de Saint-Jean, mais ces arguments s'appliqueraient avec tout autant de force à presque tous les ports du Canada oriental. Je croirais manquer à mon devoir si, à cette étape de la session, et en face de l'énorme dette dont le pays est grevé, j'acquiesçais en silence à la proposition tendant à ce qu'on consacre à pareilles entreprises l'argent obtenu des contribuables canadiens au moyen de taxes imposées pour les besoins de la guerre. Au cours de la session, sur les crédits qui nous ont été soumis, nous avons déjà affecté diverses sommes à